ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 123372

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la parution prochaine du décret d'application de l'article 86 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui permet l'expérimentation de la mise en place d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP). Ce texte qui n'a, pour l'heure, fait l'objet d'aucune concertation avec les élus ou même les associations de parents d'élèves inquiète vivement. En aboutissant à une mutualisation des moyens entre écoles d'une même commune ou entre écoles de communes voisines, cette expérimentation risque de conduire à de nouvelles fermetures de classes et d'écoles. En outre, elle remet en cause les prérogatives des communes en matière de financement de fonctionnement et d'entretien des écoles publiques qui se trouveront alors transférées aux EPEP ayant une autonomie de gestion. Enfin, elle donnera aux élus siégeant dans les conseils d'administration des EPEP des pouvoirs et des responsabilités en termes de contenu pédagogique, pouvoirs qui ne peuvent relever que du ministère de l'éducation nationale et des enseignants. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend revenir sur ce projet de décret qui risque d'entraîner des fermetures injustes de classes et même d'écoles.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Bacquet
Circonscription : Puy-de-Dôme (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123372
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4720